

Sens public

Sens
[public]

Ouverture des données et protection des sources

Yannick Maignien

2013

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1053985ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1053985ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des littératures de langue française

ISSN

2104-3272 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Maignien, Y. (2013). Ouverture des données et protection des sources. *Sens public*. <https://doi.org/10.7202/1053985ar>

Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International
(CC BY-NC-SA 4.0) Sens-Public, 2013



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Sens
[public]

Revue internationale
International Web Journal
www.sens-public.org

Ouverture des données et protection des sources

YANNICK MAIGNIEN

Ouverture des données et protection des sources

Yannick Maignien

L'éditorial du *Monde* du 11 avril : « *OffshoreLeaks* : le *Monde* ne livrera pas ses fichiers » ne manque pas d'interpeller, dans ces temps d'exigence de transparence absolue : en refusant de communiquer les fichiers de l'enquête internationale « *OffshoreLeaks* », le *Monde* ne confond-il pas protection des sources, verrouillage des données... et finalement protection des délinquants ?

Des autorités politiques, en l'occurrence en France, B. Cazeneuve Ministre du Budget (... qui assure la dure succession de J. Cahuzac), ont en effet demandé « à la Presse qui dit détenir des éléments et des fichiers de bien vouloir les communiquer à la Justice ». Que de plus normal ?

Comme pour ses autres confrères de ce « consortium international des journalistes d'investigation » (**voir en ligne**), cette décision de refus du *Monde* se justifie par le fait que « livrer un fichier comporte le risque de permettre l'identification de la personne qui est à la source de la fuite originelle » (*Le Soir*, Belgique). Mais si je ne me trompe, la « source » est la personne qui transmet l'information, la donnée. Pas la donnée elle-même !

Certes, l'attitude du *Monde* rappelle qu'il est bien difficile d'isoler une « donnée » brute, indépendamment de ses usages et des acteurs qui lui donnent un rôle. Mais n'est-ce pas justement le rôle des journalistes, en tant qu'éditeur de données, de filtrer, d'anonymiser, et de présenter les données de telle façon qu'on ne puisse identifier les sources. Si la protection des sources est un droit pour la presse, en un sens c'est aussi un devoir ! Wikileaks, lors du *cablegate*, s'était justement battu sur cette ligne, et avait tout fait pour protéger ses sources (contrairement à ce que les tenants du secret avaient prétendu).

Pour ce qui est des sources, *Le Monde* lui-même (économie) indique que « ces documents avaient été transmis à l'ICIJ par d'anciens salariés de deux entreprises de services de financiers offshore (*Portcullis Trustnet* et *Commonwealth Trust Limited*). On l'admettra, en matière d'anonymat, ce n'est pas très sérieux, une investigation un peu serrée permettrait sans aucun doute de cibler la nature de ces sources ! Comme l'indique *Portcullis Trustnet* sur son site : « *We take a serious view of unauthorised disclosure of any confidential information. We are looking into the matter.* »... On peut leur faire confiance pour identifier rapidement ces sources ! En matière de protection des sources, on peut faire mieux !

Pour ce qui est de *Commonwealth Trust Limited*, l'implication de ce *Trust* dans l'affaire Magnitsky (cet avocat russe mort en détention préventive à Moscou après sa dénonciation d'une vaste corruption du Ministère de l'Intérieur) plaide en effet pour *une réelle protection physique des sources* !

Mais encore une fois, la justice, la police (et même le reste de la Presse, donc les citoyens) ont besoin d'avoir accès à TOUTES les données. D'autant que cette transparence, si elle est bien orchestrée et dosée, est sans doute la meilleure de toutes les protections. À ce niveau de corruption, la protection des sources relève de la justice internationale, et plus de la simple confidentialité (sic !) de la presse !

Des journalistes (par exemple Myret Zaki, Rédactrice en chef de *Bilan*) sont au contraire très mal à l'aise sur la nature de la source ! « Qui a piraté ces données ? Pourquoi est-ce que cela se concentre essentiellement sur l'Europe ? Qui a intérêt à sortir ces informations ? Avant de gober ces données, on doit le savoir. » **Voir en ligne.**

Elle trouve « étrange » le peu de personnalités mises en cause, le ciblage géographique orienté, le peu de nouveauté des informations, etc.

Curieusement *Mediapart*, pourtant en pointe en matière de journalisme d'investigation, est peu prolixe sur le sujet. Fabrice ARFI et Karl LASKE de *Mediapart*, deux des trois journalistes français qui font partie de l'*International Consortium of Investigative Journalists*, pourraient nous dire ce qu'ils en pensent, et pourquoi aussi *Mediapart* n'est-il pas impliqué dans *OffshoreLeaks* ? Seule une « note de veille » de *Mediapart* nous avait alertés le 4 avril sur le peu de données sensibles concernant l'Europe. Le nom du trésorier de campagne de F. Hollande, J-F. Augier, avait été cité.

Voir en ligne.

Plus globalement, on attendrait d'un journal comme *Le Monde* (et de la presse en général) qu'il nous donne une frontière plus claire des définitions de notions de « donnée » et de « source », sur les équilibres entre « transparence des données » et « protection des sources ». Sans cela, les appels à la transparence et à l'ouverture des données risquent d'être un cercle rien moins que vertueux !